Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et

Jeunesse + Sport

**Herausgeber:** École fédérale de sport de Macolin

**Band:** 42 (1985)

Heft: 11

Artikel: Ski de fond : les décisions de la Fédération internationale de ski (FIS)

préoccupent Jeunesse + Sport

Autor: Egli, Christian

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-998568

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# THÉORIE ET PRATIQUE

La portée des événements de la saison 1984/85, principalement celle des championnats du monde de Seefeld en janvier, nous a incités à proposer, au lieu d'un seul article, le produit des réflexions de plusieurs personnes. Chacune d'elles traite le sujet selon son point de vue personnel en relation avec sa fonction. Une brève présentation des auteurs va permettre aux lecteurs de mieux s'y retrouver.

#### André Metzener

Chef de la branche sportive J+S Ski de fond, président de la Commission de la branche, en abréviation «CB» (note de la réd.: souvent désignée, hélas, par «Fako», abréviation de l'appellation allemande «Fachkommission», dans les textes français).

#### Christian Egli

Chef du ski de fond et de la formation dans cette discipline à la Fédération suisse de ski (FSS); membre du conseil des entraîneurs et de la CB.

#### Karl Braschler

Chef de la Communauté de travail LLL/FSS à la Fédération suisse de ski et membre de la CB.

#### Ruedi Etter

Chef du Service cantonal J + S de Glaris et membre de la CB.

#### Sepp Haas

Médaillé olympique sur 50 km à Grenoble; ex-entraîneur de l'équipe nationale; chef de la relève du fond (OJ); président du conseil des entraîneurs et membre de la CB.

# Ulrich Wenger

Ex-membre de l'équipe nationale; exentraîneur national; membre du conseil des entraîneurs et de la commission de recherche de la FSS; auteur principal du chapitre 3 du «Manuel du moniteur» J+S et membre de la CB.

## Regina Kindschi

Maîtresse d'éducation physique; entraîneur du groupe OJ de Davos et membre de la CB. (André Metzener) ■

# Ski de fond

# Les décisions de la Fédération internationale de ski (FIS) préoccupent Jeunesse + Sport

Christian Egli

Le fait que les décisions de la Fédération internationale de ski (FIS) puissent préoccuper le Mouvement Jeunesse + Sport constitue une nouveauté dans la branche sportive Ski de fond. Ceci est-il dû à une identification trop marquée avec la compétition, ou aux discussions passionnées qui entourent le pas de patineur? Toujours est-il que la FIS tente, par tous les moyens, de garder la situation parfaitement sous son contrôle et ceci, surtout, pour éviter tout danger de scission entre les différentes tendances.

Le Comité de fond de la FIS a décidé que, à l'avenir, on aurait à faire à deux disciplines bien distinctes:

- a) Ski de fond, technique classique
- b) Ski de fond, technique libre.

L'hiver 1985/86 servira de période d'essai et les directives suivantes devront être respectées:

- Coupe du monde: les épreuves se disputeront pour moitié en technique classique et pour moitié en technique libre
- Championnats du monde juniors: technique classique pour les distances courtes et les relais; technique libre pour les longues distances (15 km dames et 30 km messieurs)
- Autres concours internationaux: choix de la technique fait par les fédérations nationales concernées
- Courses populaires: technique classique recommandée par la FIS mais, si les circonstances le permettent, technique libre autorisée
- Equipement: application du règlement en vigueur, par exemple:
  - longueur des skis: de 180 à 230 cm
  - largeur des skis: de 43 à 47 mm, etc.

2



Pour les courses nationales, les responsables de la Fédération suisse de ski ont décidé de se conformer aux recommandations de la FIS. La répartition des techniques a déjà été établie pour les championnats de Suisse et elle figure à l'agenda de la FSS.

Les associations régionales ont plein pouvoir pour les courses qui sont de leur ressort. La technique retenue doit figurer sur la feuille de publication.

Pour toutes ces raisons, et beaucoup d'autres encore, il est souhaitable que l'on continue à enseigner, dans le cadre de Jeunesse + Sport, l'ensemble des formes techniques de déplacement. Le pas alternatif (pas glissé) et son corollaire, le fartage, doivent donc faire partie, aujourd'hui comme hier, du bagage de formation du jeune skieur de fond.

La saison 1985/86 montrera jusqu'à quel point entraîneurs et compétiteurs sont prêts, par leur comportement et la façon dont ils respecteront les règles, à assurer la «survie» des compétitions classiques.

En ce qui concerne le ski de fond en général, il appartient toujours à chacun de courir selon son bon plaisir, tout en faisant preuve de tolérance et de respect envers autrui.

MACOLIN 11/1985